



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
16 mars 2018  
Français  
Original : anglais

## Commission des stupéfiants

Soixante et unième session

Vienne, 12-16 mars 2018

### Projet de rapport

*Rapporteur* : Wietze Sijtsma (Pays-Bas)

#### Additif

### Application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue

1. À ses 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> séances, tenues le 14 mars 2018, la Commission a examiné le point 6 de l'ordre du jour, libellé comme suit :

« Application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue :

- a) Réduction de la demande et mesures connexes ;
- b) Réduction de l'offre et mesures connexes ;
- c) Lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire pour renforcer la coopération internationale. »

2. Pour l'examen du point 6, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2018/2-E/CN.15/2018/2](#)) ;

b) Rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues ([E/CN.7/2018/4](#)) ;

c) Rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues ([E/CN.7/2018/5](#)) ;

d) Rapport du Directeur exécutif sur les mesures prises par les États Membres en application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ([E/CN.7/2018/6](#)) ;

e) Note du Secrétariat sur la promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ([E/CN.7/2018/7](#)) ;



f) Rapport du Directeur exécutif sur les moyens de faire face à la prévalence du VIH/sida et d'autres maladies à diffusion hémato-gène chez les consommateurs de drogues (E/CN.7/2018/8) ;

g) Rapport du Secrétariat sur le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre les opiacés illicites en provenance d'Afghanistan par un soutien continu et accru à l'initiative du Pacte de Paris (E/CN.7/2018/11) ;

h) Document de séance sur les consultations d'experts sur l'amélioration des statistiques relatives aux drogues et le renforcement du questionnaire destiné aux rapports annuels, tenues du 29 au 31 janvier 2018 (E/CN.7/2018/CRP.2).

3. Des déclarations liminaires ont été faites par la Chef du Service de la recherche et de l'analyse des tendances, le Chef du Service de la prévention de la toxicomanie et de la santé, la Chef du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite, la Coordinatrice du Pacte de Paris et une représentante du Groupe des moyens de subsistance durables de l'ONUDC.

4. Une représentante du Secrétariat a fait une déclaration. La Commission a également visionné un message vidéo d'un représentant de la communauté scientifique. Une déclaration a été prononcée par des représentants du Forum de la jeunesse de l'ONUDC.

5. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Soudan, Croatie, Japon, Colombie, Chine, Afrique du Sud, Canada, République de Corée, Thaïlande, Algérie, Mexique, Suisse, États-Unis d'Amérique et El Salvador.

6. Des déclarations ont également été faites par les observateurs des pays suivants : Zambie, Namibie, Malaisie, Turquie, Nigéria, Maroc, Serbie, Indonésie et Égypte.

7. L'observatrice de l'État de Palestine a fait une déclaration.

8. Les observateurs du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et du Programme des Nations Unies pour le développement ont fait des déclarations.

9. Une déclaration a été faite par l'observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

10. Des déclarations ont été faites par les observateurs de l'Asociación Proyecto Hombre, de l'International Harm Reduction Association, du Consortium international sur les politiques des drogues et de Community Alliances for Drug Free Youth.

## A. Délibérations

11. Plusieurs orateurs ont réaffirmé l'attachement de leurs pays aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, ainsi qu'à la Déclaration politique et au Plan d'action, à la Déclaration ministérielle conjointe de 2014 et au document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016. Plusieurs orateurs ont noté que ces trois derniers documents étaient complémentaires et se renforçaient mutuellement et que des mesures devraient être prises à l'avenir pour atteindre les buts et objectifs des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

12. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance du document final de la session extraordinaire et se sont engagés à continuer de lutter contre le problème mondial de la drogue de façon équilibrée, intégrée et globale, notamment en renforçant la coopération selon le principe de la responsabilité commune et partagée. Il a été souligné qu'il importait d'adopter une approche équilibrée dans le cadre des efforts de réduction de la demande et de l'offre et qu'il fallait tenir compte des réalités nouvelles auxquelles la communauté internationale devait faire face.

13. Il a été noté que le document final de la session extraordinaire avait permis de renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales pour aider les

États Membres à atteindre les buts et objectifs énoncés dans la Déclaration politique et le Plan d'action. Un certain nombre d'orateurs ont mentionné les progrès accomplis par leurs gouvernements dans la réalisation de ces buts et objectifs et, dans ce contexte, certains orateurs ont estimé qu'il fallait repousser la date butoir au-delà de 2019. Des orateurs ont noté l'utilité du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour lutter contre le problème mondial de la drogue.

14. Un certain nombre d'orateurs ont pris note avec satisfaction du rapport du Directeur exécutif sur les mesures prises par les États Membres en application de la Déclaration politique et du Plan d'action. Plusieurs orateurs ont évoqué les problèmes et obstacles qui entravaient encore la réalisation des buts et objectifs et, à cet égard, un orateur a noté que les données devraient être complétées par une étude d'impact.

15. Un orateur a fait observer qu'une évaluation des résultats obtenus en 2019 montrerait que la communauté internationale n'avait pas réussi à réduire la production et la consommation de drogues et qu'il fallait éviter de fixer des objectifs irréalistes. Il a noté que, par conséquent, aucun pays ne devrait être évalué en fonction du niveau de ses cultures illicites et de la superficie consacrée à ces cultures, car cela serait inexact.

16. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il fallait continuer à renforcer la collaboration et la coordination entre les organismes compétents des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue.

17. La communauté internationale a été engagée à coopérer et à lutter contre l'augmentation du trafic de drogues, et l'ONUDC a été invité à aider les États à cet égard en fournissant une assistance technique et en renforçant leurs capacités.

18. Un certain nombre d'orateurs ont fait savoir que l'objectif de leurs gouvernements était de parvenir à une société exempte de tout abus de drogues et fait référence à leurs politiques de tolérance zéro à l'égard du trafic et de la fabrication de drogues. Un orateur a noté que les mêmes stratégies n'étaient pas applicables à tous les pays et qu'il fallait tenir compte à cet égard de la situation concrète en matière de drogues, ainsi que des facteurs sociaux et culturels.

19. Un certain nombre d'orateurs ont appuyé les efforts entrepris par la communauté internationale, ainsi que par la Commission, en vue d'améliorer les services de santé publique, tout en respectant les normes les plus élevées en matière de droits de la personne.

## **1. Réduction de la demande et mesures connexes**

20. De nombreux orateurs ont souligné qu'il fallait adopter une approche globale, équilibrée et intégrée en matière de réduction de la demande et ont fait état des efforts déployés pour renforcer la coopération entre les parties prenantes dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la détection et de la répression ainsi que dans d'autres domaines en vue de mettre en œuvre des mesures axées sur la santé et les droits de la personne. Les dispositions relatives à la réduction de la demande de drogues figurant dans le document final de la session extraordinaire et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ont été mentionnées.

21. Il a été estimé qu'il fallait mener des initiatives à l'échelon des collectivités locales pour lutter efficacement contre l'épidémie d'opioïdes et offrir des services de traitement comme mesure de substitution à l'incarcération. On a mentionné des activités de prévention fondées sur l'éducation, la famille et la collectivité, notamment celles faisant appel à des plateformes média en ligne et des campagnes de sensibilisation. Il a été souligné qu'il importait de fournir des traitements pharmacologiques et psychosociaux et des services qui tiennent compte des différences entre les sexes. Les efforts actuellement déployés pour former les prestataires de services concernés et les mesures prises pour consolider les données sur l'usage de drogues et ses conséquences sanitaires ont également été mis en relief.

22. Plusieurs orateurs se sont félicités des initiatives destinées à améliorer la qualité de la prévention et du traitement de l'usage de drogues, en se référant notamment aux

normes pertinentes publiées par l'ONU DC et l'Organisation mondiale de la Santé. Un orateur a fait part des préoccupations de son gouvernement concernant le fait que les *Normes internationales pour le traitement des troubles liés à l'usage de drogues* ne mentionnaient pas les programmes de traitement à base d'héroïne.

23. Des orateurs ont parlé des mesures de réduction des risques qui avaient été prises dans le cadre de mesures de santé publique globales et fondées sur des données factuelles dans leurs pays en vue de réduire efficacement la transmission du VIH et de l'hépatite chez les usagers de drogues. D'autres orateurs ont fait observer que les mesures de réduction des risques ne devaient pas être recommandées à tous les pays.

24. Un orateur a souligné qu'il fallait éviter d'adopter des approches unilatérales en matière de réduction de la demande comme la légalisation du cannabis, en raison de l'effet de ces mesures sur les pays et régions voisins.

25. Il a également été souligné qu'il importait de prendre en considération les différences entre les sexes, notamment dans les prisons, et qu'une coordination et une collaboration étroites étaient nécessaires entre les secteurs de la justice pénale, de la santé, de l'aide sociale et autres ainsi qu'avec la société civile aux fins de la prévention, du traitement et de la prise en charge du VIH parmi les usagers de drogues.

26. Certains orateurs ont dit qu'il fallait aborder la question de la stigmatisation des toxicomanes et ont souligné qu'il était important de veiller à ce que les interventions soient adaptées aux femmes et tiennent compte dans le même temps des facteurs culturels.

27. De nombreux orateurs ont insisté sur le fait qu'il était nécessaire de promouvoir la coopération internationale et l'assistance technique, notamment celle fournie par l'ONU DC et d'autres parties prenantes, en vue de renforcer les capacités des experts des pays dans différents domaines touchant à la réduction de la demande.

## **2. Réduction de l'offre et mesures connexes**

28. Plusieurs orateurs ont appelé à une meilleure coopération entre les autorités nationales et les organisations régionales et internationales. Une coopération plus étroite entre, d'une part, les services de poursuite et les services de détection et de répression, et, d'autre part, les services de renseignement financier a également été préconisée par plusieurs orateurs. De nombreux orateurs ont souligné la nécessité d'un échange en temps réel d'informations et de renseignements criminels, ainsi que l'importance que revêtaient les opérations conjointes multilatérales pour lutter efficacement contre le trafic de drogues et les problèmes connexes. La nécessité de prendre des mesures efficaces contre la culture, la fabrication et la distribution illicites de drogues a été soulignée par plusieurs orateurs.

29. Un certain nombre d'orateurs ont signalé que la fabrication et la prolifération des nouvelles substances psychoactives continuaient dans leurs régions et pays respectifs, et que les stimulants de type amphétamine y représentaient une grave menace. Quelques-uns ont fait observer que l'urgence de l'action en faveur de la réduction de l'offre avait été mise en évidence par le nombre élevé de surdoses et de décès liés à l'usage d'opioïdes. Plusieurs orateurs ont évoqué les problèmes posés par la progression de l'abus et du trafic de tramadol, substance qui, selon eux, devrait être placée sous contrôle international.

30. On a mentionné les nouveaux schémas de fabrication et de trafic de drogues et la nécessité pour les autorités nationales d'adopter des approches novatrices à cet égard. Quelques orateurs ont également évoqué l'action menée afin d'enrayer le trafic de drogues par voie maritime. Plusieurs ont parlé de l'utilisation croissante des services postaux et de messagerie par les trafiquants de drogues.

31. Plusieurs orateurs ont salué l'utilité du système PEN Online. On a engagé les autorités nationales compétentes à instaurer des mesures énergiques de suivi et de contrôle de l'importation, de l'exportation et de la distribution de précurseurs chimiques

dans leur pays, et à collaborer à cet égard avec les entreprises privées. On a également mentionné l'utilité du Système d'alerte précoce et du Projet « ION ».

32. Plusieurs orateurs ont présenté l'action menée au niveau national face au trafic de drogues, y compris le démantèlement des réseaux criminels, les saisies et confiscations et la participation à des enquêtes conjointes. Quelques-uns ont mentionné les problèmes posés par la culture et le trafic de cannabis dans leur pays.

33. On a fait observer que les Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif, ainsi que les engagements pris par les gouvernements et les autres parties intéressées, se traduiraient par des programmes de développement alternatif plus efficaces et durables. Plusieurs orateurs ont décrit ce qui était fait dans leur pays afin de renforcer les programmes de développement alternatif, y compris préventif, et de mutualiser les enseignements tirés de l'expérience, les pratiques optimales et les compétences spécialisées.

34. Les orateurs ont réaffirmé la nécessité d'adopter des stratégies intégrées à moyen et long terme dans le domaine du développement alternatif, et sollicité l'appui de la communauté internationale et l'ouverture des marchés internationaux aux produits issus du développement alternatif.

### **3. Lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire pour renforcer la coopération internationale**

35. Plusieurs orateurs ont mentionné le lien existant entre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée et appelé l'attention sur le fait que cette situation posait de graves problèmes dans leur pays. Plusieurs ont également indiqué qu'une coopération internationale accrue et efficace ainsi qu'un renforcement de la coopération et des réseaux au niveau régional étaient nécessaires pour lutter efficacement contre le problème mondial de la drogue et s'attaquer aux facteurs qui nuisaient à la sécurité, à la santé et au bien-être socioéconomique des personnes. On a insisté sur la nécessité de mettre en place des réseaux de coopération viables et sur l'importance du rôle que l'ONUDC et la Commission avaient à jouer à cet égard. Un certain nombre d'orateurs ont signalé les accords de coopération bilatérale conclus par leurs pays respectifs.

36. Quelques orateurs, soulignant que le recouvrement des avoirs demeurait un problème majeur, ont mis en avant le rôle crucial joué par les réseaux interinstitutions de recouvrement d'avoirs, tels que le Réseau interinstitutionnel d'Afrique australe pour le recouvrement d'avoirs et le Réseau interinstitutionnel d'Asie et du Pacifique pour le recouvrement d'avoirs, en ce qui concernait le renforcement des capacités et les politiques de gestion des avoirs. Plusieurs ont fait observer l'importance que revêtait la collaboration interinstitutions pour lutter efficacement contre le trafic de drogues, et notamment contre le blanchiment d'argent, pratique à laquelle avaient recours les criminels se livrant au trafic de drogues, au trafic d'armes à feu, à la criminalité financière, au terrorisme et à d'autres formes de criminalité. À cet égard, la collaboration entre les services nationaux de renseignement financier a été mise en exergue. Quelques orateurs ont mentionné les activités du Groupe d'action financière.

37. Plusieurs orateurs ont évoqué l'importance de la coopération judiciaire aux niveaux régional et sous-régional, y compris de la mise en commun des informations et des pratiques optimales. La nécessité d'encourager plus avant la coopération entre l'ONUDC et les autres entités des Nations Unies et organisations internationales et régionales compétentes a également été soulignée par plusieurs orateurs. On a aussi mentionné la participation active des États Membres à divers mécanismes régionaux.

38. Un certain nombre d'orateurs ont signalé que les nouvelles technologies, telles que les cryptomonnaies, présentaient des risques considérables pour leur système financier, et déclaré qu'une action collective était nécessaire pour y faire face.